

**On vous annonce que vous devez partir...  
L'enfant à naître arrive plus tôt que prévu...  
Votre enfant a besoin de soins médicaux d'urgence  
à l'extérieur...**

### **AVANT DE PARTIR**

1. Demandez de l'information au bureau des transports sur le Fonds d'entraide L'ENVOL
2. Au besoin, contactez les lieux d'hébergement disponibles près de l'hôpital où vous êtes transférés.  
**Ste-Justine (Montréal)**  
Hôtellerie Cachou, tél. : 514 345-4984 ou 514 345-4616 (soir/fin semaine)  
Manoir McDonald tél. : 514 731-2871  
**Enfant-Jésus (Québec)**  
Bureau des renseignements de l'hôpital : 418 649-0252  
**CHUL (Québec)**  
Bottin disponible au bureau des transports du CHA :  
418 986-2121, poste 8412  
**CHUL - Manoir Ronald McDonald**  
2747, boul. Laurier Ste-Foy 418 651-1771
3. N'oubliez pas les cartes d'identité, assurance maladie, carnet de santé, etc.

### **PENDANT VOTRE SÉJOUR À L'HÔPITAL, À L'EXTÉRIEUR**

- N'hésitez pas à demander à l'infirmière ou au médecin qui s'occupe de vous (femmes enceintes) ou de votre enfant, de rencontrer le travailleur social ou la travailleuse sociale des services sociaux de l'hôpital pour obtenir le plus d'information possible et vous rassurer.
- Demander des reçus d'hébergement (même si c'est chez des amis ou de la famille).
- Ramasser vos reçus de taxi, essence, frais de stationnement et de repas.

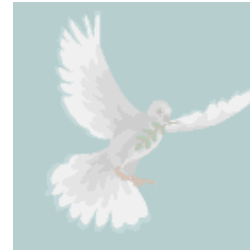
### **À VOTRE RETOUR AUX ÎLES**, qui contacter ?

- ◆ Pour le suivi médical de votre enfant : *votre médecin traitant*
- ◆ Pour le suivi du développement de votre enfant ou pour la vaccination : *l'infirmière en santé parentale infantile du CLSC des Îles (0 – 5 ans)*
- ◆ Pour vous accompagner et vous diriger vers les programmes d'aide et ressources spécialisées selon la situation de votre enfant : *accueil psychosocial* du CISSS des Îles, en appelant au CLSC, au 418 986-2572.

*Produit par le Fonds d'Entraide L'ENVOL, Janvier 2015*

Centre intégré  
de santé  
et de services sociaux  
des Îles

Québec 



## **FONDS D'ENTRAIDE L'ENVOL**

### **Formulaire d'information et de demande de soutien financier pour les volets :**

- **TRANSFERT MÉDICAL**
- **DÉPANNAGE**

### **LA SANTÉ DES ENFANTS... ET DES FAMILLES**

Il est généralement reconnu qu'une excellente façon d'assurer le plein développement d'un enfant et de prévenir les problèmes d'adaptation c'est de soutenir les parents dans leur rôle. L'ENVOL veut aider financièrement les parents qui doivent se déplacer à l'extérieur des Îles parce que la santé d'un de leurs enfants est en jeu.

C'est à la suite de la *Recherche sur les besoins des familles avec jeunes enfants*, en 1995, que les organismes communautaires du milieu et les établissements de santé ont décidé de créer ce fonds d'entraide. Depuis 1997, Opération Enfant-Soleil contribue au fonds d'entraide L'ENVOL.

### **Familles éligibles à L'ENVOL**

L'enfant doit être âgé de moins de 18 ans et doit résider aux Îles de la Madeleine.

Le parent ne doit pas bénéficier d'un soutien financier équivalent d'autres sources pouvant couvrir ses frais de transport ou de séjour, notamment d'un programme régional de transport-santé, de la Fondation Leucan, de l'aide sociale.

Le revenu familial annuel (brut) doit être moins de 60 000 \$.

## **1<sup>er</sup> VOLET : TRANSFERT MÉDICAL D'URGENCE (0-17 ANS)**

**L'ENVOL veut aider les parents à assumer les frais du 2<sup>e</sup> parent-accompagnateur lors d'un transfert médical de leur enfant à l'extérieur des Îles.**

Dans ce volet, L'ENVOL peut aider les familles suivantes:

- ⇒ L'enfant, sur évaluation du médecin doit recevoir des soins à l'extérieur des Îles et doit être déplacé en avion-ambulance.
- ⇒ L'enfant a besoin d'une investigation importante et risque de recevoir un diagnostic majeur avec impact à long terme sur sa santé.
- ⇒ L'enfant est atteint d'une maladie grave et son état de santé s'est subitement détérioré.

*Le volet transfert médical du fonds L'ENVOL ne peut pas être sollicité pour des déplacements répétés lors de suivis réguliers.*

### **Les frais remboursables**

Dépendamment de la situation familiale, les frais remboursables pour le 2<sup>e</sup> parent-accompagnateur peuvent comprendre:

- ⇒ Un billet d'avion aller-retour
- ⇒ Un soutien financier aux frais de séjour (200 \$ par semaine)

### **Quoi faire?**

**Les parents qui ont reçu un avis médical de transfert de leur enfant doivent :**

Lors de leur entretien avec la personne responsable du transport de leur enfant, vérifier l'éligibilité au Fonds d'entraide L'ENVOL.

La personne responsable communiquera avec les répondants du fonds d'entraide L'ENVOL au CISSS des Îles.

- ⇒ Présenter le formulaire signé à l'Agence de voyages Club Voyages les Îles et y annexer l'avis confirmant le transfert médical de leur enfant à l'extérieur.

## **2<sup>e</sup> VOLET : DÉPANNAGE** **(LONGS SÉJOURS ET SUIVIS RÉGULIERS)**

**L'ENVOL veut aider les parents à assumer des frais de séjour requis pour un enfant lors de longs séjours ou de suivis réguliers.**

Dans le volet « Dépannage », L'ENVOL aide les familles qui présentent l'une ou l'autre des situations suivantes :

- ⇒ L'hospitalisation d'un enfant **prématuré à l'extérieur des Îles.**
- ⇒ Le suivi, à l'extérieur des Îles, d'un enfant gravement malade (ex.: leucémie, cancer...).

### **Les frais remboursables sont**

Dépendamment de la situation familiale, les frais remboursables peuvent comprendre :

- ⇒ Aide au transport : 300 \$ (pour le 2<sup>e</sup> parent-accompagnateur)
- ⇒ Frais de séjour : 200 \$ par semaine

Considérant les limites financières, une aide de dépannage ne peut être apportée plus de 3 fois et ne peut totaliser plus de 8 semaines au cours d'une même année.

### **Quoi faire?**

**Pour le volet « Dépannage », les parents doivent joindre les répondants du fonds d'entraide L'ENVOL au CISSS des Îles, en appelant au 418 986-2572.**

Centre intégré  
de santé  
et de services sociaux  
des Îles

Québec 

CLSC/CISSS des Îles  
420, chemin Principal  
Cap-aux-Meules (Québec) G4T 1S1

Téléphone : 418 986-2572  
Télécopieur : 418 986-4911  
[www.cisss-desiles.gouv.qc.ca](http://www.cisss-desiles.gouv.qc.ca)